REÇU EN PREFECTURE
le 21/09/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-200043776-20230831-DC_2023_056

Pyrénées Audoises
Communauté de Communes

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 AOUT 2023
Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2023-056
Validation du Contrat Territorial Occitanie du PETR de la Vallée de l'Aude

Date de convocation : 4 août 2023	**Liste des délibérations affichées le** : 2023		
Nombre de conseillers en exercice : 84	Présents : 39 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Excusés : 11	Autres absents : 34	Votants : 39

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Claire THENARD (Courtauly), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espéraza), Rose-Marie DAROT (Espéraza), Elvire ANDREWS (Espéraza), Patrick CAZAUD (Espéraza), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginoles), Yves ANIORT (Granes), Lydie MUNIER (Joucou), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNERY (Nébias), Pierre CASTEL (Quillan), Jean POLY (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers), Serge BACAVE (Saint Benoit), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Jeanine BOULET (Saint Louis et Parahou), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Ghislaine PLAS (Val de Lambronne), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procurations : Néant

Excusés : Philippe PARRAUD (Axat), Jean Claude MICHELOU (Axat), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Jacques MANDRAU (Quillan), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol) et Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette).

Absents : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Eric ASTIER (Corbieres), Julie LE MORVAN (Espéraza), Olivier FROMILHAGUE (Espéraza), Gaël SAN MARTIN (Espéraza), François LACROIX (Espezel), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Honoré GERVAIS (Le Clat), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Véronique FERNANDEZ (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Jean-Pierre EXPOSITO (Roquefeuil), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers) et Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : Georges BENNAVAIL

Après que le territoire du PETR de la Vallée de l'Aude, qui réunit les deux intercommunalités du Limouxin et des Pyrénées Audoises, ait bénéficié sur la période 2018-2021 d'un Contrat Territorial Occitanie (CTO), c'est la nouvelle génération des politiques contractuelles régionales qui est relancée sur la période 2022-2028.

REÇU EN PREFECTURE
le 21/09/2023
Application agréée E-legalite.com
09_DE-011-200043776-20230831-DC_2023_056

Au total, entre 2018 et 2021, ce sont plus de 130 projets qui ont été soutenu, représentant un investissement total de près de 47 millions d'€, subventionnés par la Région Occitanie à hauteur de près de 6 millions d'€. La première génération des CTO avait permis notamment d'engager la politique des « Bourgs Centres Occitanie » pour soutenir les investissements des pôles de proximité. Ce fut le cas des communes de Limoux, Saint-Hilaire et Quillan.

Cette seconde génération 2022-2028 repose sur trois piliers :

- un contrat intégrateur de l'ensemble des politiques et leviers d'action de la Région (notamment de la politique régional Bourgs-Centres) ;
- le Pacte Vert local pour promouvoir un nouveau modèle de développement, pour réussir le rééquilibrage territorial, et enfin pour favoriser l'adaptation et la résilience du territoire face au changement climatique ;
- une gouvernance ouverte, associant l'ensemble des communes et visant une gouvernance commune avec l'Etat et les Départements.

Deux documents seront ainsi élaborés : un contrat cadre et chaque année un programme opérationnel d'actions.

Pour le contrat cadre, une quinzaine d'articles présente :

- le bilan du précédent contrat,
- le diagnostic territorial,
- la stratégie du territoire pour 2022-2028,
- les interventions des Départements et de la Région,
- les enjeux croisés des partenaires,
- les modalités de gouvernance ainsi que les modalités d'interventions.

Le projet de territoire du PETR de la Vallée de l'Aude pour le CTO 2022-2028 s'est positionné en continuité du CTO précédent et du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) mis en œuvre par l'Etat et dont l'élaboration collective avait permis sa signature à la fin de l'année 2021.

Deux orientations majeures sont ainsi déclinées en objectifs stratégiques et en mesures opérationnelles :

Agir sur l' Attractivité du territoire pour une meilleure cohésion sociale	Objectif Stratégique 1 : **Agir pour le rééquilibrage du territoire**	Mesure Opérationnelle 1.1 : Renforcer les pôles de proximité par la création ou le développement d'équipements structurants et la mise œuvre d'actions de revitalisation commerciale
		Mesure Opérationnelle 1.2 : Développer et améliorer les services de santé sur le territoire
		Mesure Opérationnelle 1.3 : Préserver et développer les formations adaptées au territoire
	Objectif Stratégique 2 : **Renforcer l'identité du territoire**	Mesure Opérationnelle 2.1 : Développer ou créer des actions culturelles et événementielles
		Mesure Opérationnelle 2.2 : Valoriser, aménager et protéger les sites naturels du territoire à dominante touristique, culturelle et patrimoniale
	Objectif Stratégique 3 : **Améliorer l'accès au territoire**	Mesure Opérationnelle 3.1 : Mise en œuvre d'opérations de mobilités sur le territoire en interne comme en externe
		Mesure Opérationnelle 3.2 : Renforcer l'accessibilité au numérique et à la téléphonie mobile
		Mesure Opérationnelle 3.3 : Adapter l'habitat aux besoins de la population
		Mesure Opérationnelle 3.4 : Disposer d'une ressource en eau suffisante et assurer la gestion des risques d'inondation

REÇU EN PREFECTURE
le 21/09/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-200043776-20230831-DC_2023_056

REÇU EN PREFECTURE
le 21/09/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-200043776-20230831-DC_2023_056

Développer une économie porteuse d' avenir et respectueuse de l' environnement	Objectif Stratégique 4 : **Faire émerger un tourisme « 4 saisons »**	Mesure Opérationnelle 4.1 : Développer et renforcer l'offre des pôles touristiques et de loisirs
		Mesure Opérationnelle 4.2 : Renforcer qualitativement l'offre touristique et écotouristique en hébergement
		Mesure Opérationnelle 4.3 : Renforcer l'agrotourisme et générer de nouveaux débouchés aux productions locales
	Objectif Stratégique 5 : **Préparer l'avenir du monde agricole, viticole et forestier**	Mesure Opérationnelle 5.1 : Accélérer la transformation de l'agriculture
		Mesure Opérationnelle 5.2 : Assurer une alimentation locale et de qualité
	Objectif Stratégique 6 : **Développer de « nouvelles filières »**	Mesure Opérationnelle 6.1 : Améliorer l'offre d'accueil d'entreprises et développer des filières économiques « nouvelle génération »
		Mesure Opérationnelle 6.2 : Soutenir les projets de la filière transition écologique
		Mesure Opérationnelle 6.3 : Poursuivre la politique de réduction des déchets et optimiser le tri en favorisant l'économie circulaire

Afin que le PETR de la Vallée de l'Aude puisse contractualiser avec la Région Occitanie, plusieurs étapes sont nécessaires :

- la réunion d'un Comité de Pilotage réunissant les différents partenaires signataires : les deux EPCI du Limouxin et des Pyrénées Audoises, le Département de l'Aude, le Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes, aux côtés du PETR et de la Région Occitanie. Ce comité s'est réuni le 2 juin 2023 ;
- la validation du CTO par les instances signataires, dont la Communauté de communes des Pyrénées Audoises.

C'est dans ce cadre que le Conseil Communautaire doit valider le CTO et autoriser le Président à la signer.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	39	**Suffrages exprimés**	**39**
Retraits avant vote	0	**Pour**	**39**
Abstentions	0	Contre	0

- **VALIDE le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 du PETR de la Vallée de l'Aude ;**
- **AUTORISE le Président à signer ledit contrat.**

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PYRÉNÉES AUDOISES

Acte certifié exécutoire compte tenu
- *de sa transmission en sous-préfecture le* 21/09/23
- *et de sa publication le* 21/09/23